

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 29 mars 2024

Délibération n° CCAS-DEL2024-15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Votants : 12

Objet : Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville d'Étampes et son CCAS, pour la mise en œuvre d'une procédure de marché public pour l'achat de carburant au moyen de cartes accréditatives.

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Municipaux – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale
Mme	Sylvie	YONLI	Représentante de l'UDAF
Mme	Rokhaya	KEITA	Présidente de l'association ODAAS
Mme	Sylvaine	LE STRAT	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Sabah AïD représentée par Mme Françoise PYBOT, M. Laurent GUIGNARD représenté par Mme Annick RAMEAU, Mme Claude MASURE représentée par Mme Rokhaya KEITA.

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Maïram SY, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIT ABSENT : M. Michel BÂTARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annick RAMEAU.

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique.

CONSIDERANT qu'il convient de lancer une procédure d'appel d'offres concernant l'achat de carburant au moyen de cartes accréditatives pour la ville d'Étampes et son CCAS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes avec la ville d'Etampes, pour la passation d'un marché public relatif à l'achat de carburant au moyen de cartes accréditées,
- Approuve la convention de constitution d'un groupement de commande avec la ville d'Etampes, pour la passation d'un marché public relatif à la fourniture de carburant,
- Désigne la ville d'Etampes en tant que coordonnateur du groupement de commandes et d'autoriser que la Présidence de la commission d'appel d'offres soit à la charge de la ville d'Etampes,
- Approuve les modalités de mise en œuvre de la procédure de marché public indiquées précédemment, et d'autoriser la ville d'Etampes, représentée par son Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- Autorise la ville d'Etampes, en qualité de coordonnateur du groupement, à signer et notifier les marchés, chacun des membres du groupement s'assurant de sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Pour le Président, par délégation

Le Vice-Président

Gilbert



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :16/04/2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.